



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette troisième assemblée de l'année 2024, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 49 du vendredi 6 décembre 2024 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 12 distribué en tout ménage en semaine 49/24 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Fernand Dessarzin et Christian Duc sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

• presse :	0
• participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal :	2
• citoyens -ennes ayant le droit de vote communal :	32
• membres du Conseil communal :	7
• nombre total des personnes ayant le droit de vote communal :	39

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2024 ;
- 2 Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle ;
- 3 Budget 2025 ;

- 3.1 Présentation générale ;
 - 3.2 Budget du compte de résultats ;
 - 3.2.1 Présentation détaillée ;
 - 3.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
 - 3.3 Budget des engagements :
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / **CHF 29'000.- TTC** ;
 - 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / **CHF 50'000.- TTC**.
 - 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.
- 4 Renouvellement du mandat de l'organe de révision ;
 - 5 Informations & divers.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 39
- ✓ **L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 28 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de novembre 2024 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

1.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2024 de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 39
- ✓ **L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2024 à l'unanimité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

REGLEMENT COMMUNAL REGISSANT L'OCTROI DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN AUX SOCIETES LOCALES, MODIFICATION PARTIELLE

2.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 7 et 8 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

2.3 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

- ! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

2.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la modification partielle du règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 39

- ✓ L'assemblée approuve la modification partielle du règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

BUDGET 2025

3.1 Présentation générale

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 14 et 15 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

3.2 Budget du compte de résultats

3.2.1 Présentation détaillée

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 17 à 28 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

3.2.2 Budget du compte de résultats, validation

3.2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

3.2.2 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

3.2.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultats 2025 - de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 39

- ✓ L'assemblée approuve le budget du compte de résultats 2025 dans sa globalité à l'unanimité.

3.3 Budget des engagements

3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) demande de crédit **CHF 29'000.- TTC**

3.3.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Ludmilla Bongard, Vice-Syndique, sur la base des slides n° 34 et 35 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

3.3.1 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière.

➔ voir annexe 4.

3.3.1 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Guido Spaltenstein : ça vient d'une loi cantonale, on a le droit de dire « non » ? qu'est-ce qu'il se passe si on dit « non » ?
- ! Ludmilla Bongard : la loi sur l'énergie est cantonale. On peut dire « non ». Je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir si on ne réalise pas ces travaux dans le délai imparti.
- ? Guido Spaltenstein : en termes de watts économisés, il n'y a pas grand-chose. Du coup on met CHF 30'000 pour faire plaisir à un article de loi ?
- ! Ludmilla Bongard : on tend à diminuer la pollution lumineuse, on va dire que c'est dans ce sens-là peut-être qu'on part avec cet investissement plus que pour l'économie qui est minime.
- ? Raphaël Thierrin : vous vous basez sur une extinction de quelle heure à quelle heure ?
- ! Ludmilla Bongard : le minimum est minuit - 5h du matin. Le Conseil communal peut toutefois choisir, ce qu'il n'a pas encore fait.
- ! Le Président ajoute que dans cette loi, sont concernées également les enseignes lumineuses et publicitaires, il n'y a pas que l'éclairage public.
- ! Benoît Thierrin relève qu'il est d'accord pour une extinction dès minuit, pour éviter peut-être que certaines personnes qui promènent leur chien dans la soirée « oublient » d'évacuer les déjections canines.
- ! Laurent Thierrin remarque qu'on pourrait abolir certaines lampes comme celle qui se trouve juste à côté - vers l'ancien local pompier – qui ne sert à rien. La

Conseillère responsable lui répond que le Conseil communal regardera tout ça. Elle précise aussi que s'il y a la volonté de laisser un lampadaire allumé plus longtemps lors d'une manifestation en soirée par exemple, c'est le Groupe E qui doit intervenir pour programmer / modifier l'éclairage.

- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.3.1 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la modification de l'éclairage public (extinction nocturne) - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 36
- objections : 0
- abstentions : 3

- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la modification de l'éclairage public (extinction nocturne) à la majorité.**

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre demande de crédit CHF 50'000.- TTC

3.3.2 PRÉSENTATION

Explications transmises par Jacques Thierrin, Conseiller, sur la base des slides n° 40 à 43 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

3.3.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière.

- ➔ voir annexe 4.

3.3.2 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Marc-Henri Chevalley : pourquoi un amortissement sur 40 ans ?
- ! Le Président : 40 ans c'est le délai légal d'amortissement avec MCH2, cela a été fixé dans l'ordonnance de la loi sur les finances communales.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

3.3.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3.3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 35
- objections : 4

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour la réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre à la majorité.**

3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité

3.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

3.4 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

3.4 VOTE

Le Président soumet au vote le point 3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget 2025 dans sa globalité - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 38
- abstention : 1

✓ **L'assemblée approuve le budget 2025 dans sa globalité à la majorité.**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'ORGANE DE REVISION

4.1 PRÉSENTATION

Explications transmises par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 5.

4.2 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

4.3 VOTE

Le Président soumet au vote le point 4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui acceptent la reconduction de la fiduciaire BDO comme organe de révision pour les exercices 2024 à 2026 - de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 39
- ✓ **L'assemblée accepte la reconduction de la fiduciaire BDO comme organe de révision pour les exercices 2024 à 2026 à l'unanimité.**

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS & DIVERS

5.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

! Quelques mots illustrés pour la plupart au moyen de photos projetées à l'écran (slides n° 57 à 68 de la présentation Powerpoint) sont annoncés concernant les objets suivants :

- Villeneuve, croix de rogation / Jacques Thierrin ;
- Surpierre, réfection du carrefour des Gottes / Jacques Thierrin ;
- Surpierre, réfection du Chemin de Crête / Jacques Thierrin ;
- Achat d'un véhicule de voirie / Jacques Thierrin ;
- Surpierre, nouvelle alimentation d'eau potable du Gros Marais / Alexandre Gorret ;
- Déchetteries, rappel des horaires d'ouverture / Manuel Fragnière ;
- Agenda / Manuel Fragnière et le Président.

5.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ? Marie-Louise Rotzetter : concernant les horaires d'ouverture des déchetteries, avec toute la population qu'on a, vous ne pouvez pas ouvrir plus ?
- ! Manuel Fragnière confirme que depuis la fusion, la population a notablement augmenté. Toutefois, il y a 2 lieux de collecte des déchets (Cheiry + Surpierre). Des réflexions sont en cours par le Conseil communal pour les années à venir.
- ! Christian Duc revient sur la remarque qui avait été faite par M. Dupré concernant l'agrandissement de l'école de Surpierre. Il s'est renseigné auprès de personnes, 1 à 2 classes pourraient être créées dans le bâtiment existant. Ça coûterait beaucoup moins cher. Il faudrait aussi connaître le nombre d'enfants dans 5 ou 10 ans avant de prévoir de tels travaux à Cheiry, il y aura probablement beaucoup moins d'élèves parce que le canton de Fribourg limite les zones de construction dans les villages.
- ! Ludmilla Bongard réfute immédiatement cette dernière affirmation qui est assurément fausse, elle confirme que le nombre d'élèves est croissant. Selon les récents chiffres, il est probable qu'une 2^{ème} classe doive ouvrir tout bientôt.

On peut peut-être créer des classes dans le bâtiment existant, mais le Conseil communal ne souhaite pas donner le congé aux locataires actuels. Cela ne serait pas correct. Par ailleurs, ce bâtiment communal ne correspond plus aux normes de l'énergie en vigueur, tout doit être revu et ce sont des coûts énormes.

Le Conseil communal doit prendre des décisions bientôt afin qu'il puisse accueillir les enfants qui arriveront (*plusieurs nouvelles constructions en cours*).

Le Président s'adresse maintenant à Christian Duc qui était intervenu lors de l'assemblée précédente – dans le cadre d'une demande d'investissement – et qui disait s'être renseigné sur le sujet. Le Conseil communal s'est également renseigné ensuite sur ce même sujet et les informations que Monsieur Duc avait transmises le soir du 28.10.2024 n'étaient pas les bonnes. Le Président demande alors aux citoyens (-ennes) présents (-tes) que lorsque l'on prend la parole en assemblée, on ait des renseignements solides et des informations qui soient correctes.

Le Président complète l'information de sa collègue. Le Conseil communal vise l'ouverture de la nouvelle école à la rentrée de l'été 2027.

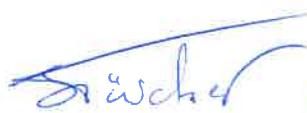
- ? Stéphanie Catillaz : le pavillon, c'est quel style de structure pour la classe qui va s'ouvrir ?
- ! Le Président : c'est un container préfabriqué.
- ? Stéphanie Catillaz : et par rapport à l'augmentation des chaleurs ?
- ! Le Président : le Conseil communal prévoit une pompe-à-chaleur double flux.
- ? Guido Spaltenstein aborde le projet ValTraLoc. Il remercie le Conseil communal pour la présentation de l'avant-projet à la population le jeudi 12 décembre dernier. Il trouverait bien qu'il y ait la possibilité de discuter de ce dossier avec le concepteur du projet avant la mise à l'enquête. Aussi, il

souhaite savoir s'il y a un planning d'intentions qui est prévu et si le financement se fait exclusivement par le canton – ou est-ce que la Commune participe également ?

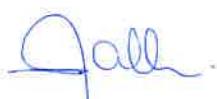
- ! Manuel Fragnière : le Conseil communal a récolté les commentaires des citoyens qui sont venus le 12.12.2024 et en tiendra compte dans ses discussions pour la modification des 4 plans toujours affichés sur les murs de la grande salle ce soir. Le projet sera ensuite soumis au canton qui l'examinera et dira s'il est conforme ou non. Tant que le concept n'est pas validé, n'est pas concret, le Conseil communal ne peut pas aller de l'avant avec des études de coûts.
- ! Le Président : un collège d'experts statuera sur les mesures proposées par le Conseil communal. On ne maîtrise pas l'agenda du canton, le planning ne peut être annoncé ce soir.
- ! Anne Thierrin remercie le Conseil communal et la commission financière pour leur temps consacré à la Commune, elle leur souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.
- ! Laurent Thierrin annonce la fenêtre de l'Avent samedi prochain au Château. Les gens vont se déplacer la nuit, à pied. Le chemin présente certains trous et est par conséquent dangereux. Il demande que le chemin soit sécurisé, éventuellement que les trous soient comblés avec du gravier.
- ! Jacques Thierrin : le Conseil communal en prend bonne note.
- ! Christophe Dupré revient sur l'intervention de Christian Duc. Il manque des données, peut-être le Conseil communal ne communique pas assez sur le pourquoi des choix qu'il a fait et qu'il devrait partager ses réflexions.
- ! Ludmilla Bongard transmet une nouvelle fois les arguments du Conseil communal.
- ! Christian Duc intervient à nouveau, Ludmilla Bongard lui répond aussitôt. Jacques Thierrin réagit également.
- ! Le Président précise que le projet d'agrandissement de l'école à Cheiry ne figure pas à l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir, il est par conséquent normal que le Conseil communal n'ait pas un projet complet (y compris les coûts y relatifs) à présenter ce soir. Aujourd'hui dans les divers, on ne peut pas donner toutes les réponses.
- ? Marc-Henri Chevalley : je voulais juste savoir où on en était avec le projet des vestiaires à Villeneuve ?
- ! Le Président : le Conseil communal a lancé les procédures d'appels d'offres, les charpentiers qui nous ont demandé un délai supplémentaire nous rendront les prix en janvier prochain.
- ? Andréa Mangold Thierrin : est-ce qu'il y a un périmètre d'accès avec les véhicules autour de l'école à Surpierre ?
- ! Ludmilla Bongard : un périmètre avait été communiqué aux parents.
- ? Andréa Mangold Thierrin : est-ce qu'il serait possible de mettre une signalisation ou de faire quelque chose ? Je remarque que bon nombre de parents qui habitent au centre du village viennent amener et rechercher leur enfant à l'école avec la voiture, c'est aberrant.

- ! Ludmilla Bongard: le Conseil communal prévoira de faire un rappel, éventuellement de thématiser cette problématique dans les classes.
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 21h00 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Le Syndic
Julien Tüscher



La Secrétaire
Stéphanie Sallin

Annexes :

- 1- Présentation Powerpoint ;
- 2- CoFin – préavis sur la modification partielle du règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales ;
- 3- CoFin - rapports sur les budgets 2025 ;
- 4- CoFin - préavis sur deux crédits d'engagements ;
- 5- CoFin - proposition pour le renouvellement du mandat de l'organe de révision.



ASSEMBLEE COMMUNALE

du 16 décembre 2024

bienvenue



ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2024 ;
- 2 Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle ;
- 3 Budget 2025 :
 - 3.1 Présentation générale ;
 - 3.2 Budget du compte de résultats ;
 - 3.2.1 Présentation détaillée ;
 - 3.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
 - 3.3 Budget des engagements :
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000.- TTC ;
 - 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC.
 - 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.
- 4 Renouvellement du mandat de l'organe de révision ;
- 5 Informations & divers.



Point 1 de l'ordre du jour :

Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2024



Point 1 de l'ordre du jour :

Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2024

... avez-vous des questions / des remarques ?

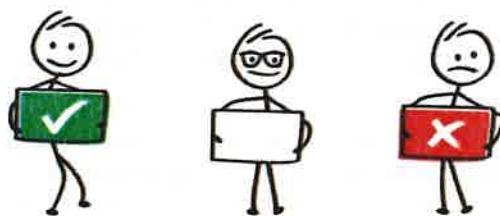




Point 1 de l'ordre du jour :

**Procès-verbal de l'assemblée communale
du 28 octobre 2024**

... passons maintenant au vote !



Point 2 de l'ordre du jour :

**Règlement communal régissant l'octroi
de subventions et soutien aux sociétés
locales, modification partielle**



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle

Nouvel article

Art. 9 Aide financière aux sociétés formatrices et clubs formateurs

¹ Toute société locale œuvrant à la formation de jeunes et reconnue comme telle par la Commune de Surpierre (selon les art. 1 al. 2 et art. 2 al. 1 du règlement) bénéficie d'une aide financière fixe de CHF 50.- par jeune en formation depuis l'âge 4 ans à 18 ans révolus. Cette aide financière est versée annuellement pour tout jeune en formation inscrit dans une société locale de la Commune.

² La demande est à déposer auprès de l'administration communale avant le 15 septembre de chaque année - pour l'année suivante - au moyen du formulaire communal en annexe à ce règlement dûment complété. Tout dépôt tardif ne sera pas pris en considération, la société locale ne bénéficiera d'aucune subvention pour l'année concernée dans ce cas.



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle

ACTUELLEMENT :

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès l'approbation par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC)

PROPOSITION :

Art. 13 Entrée en vigueur

Le présent règlement est entré en vigueur le 22 mai 2023. La révision du 16 décembre 2024 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sous réserve de son approbation par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle

... avez-vous des questions / des remarques ? ...





Point 2 de l'ordre du jour :

Règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales, modification partielle

... passons maintenant au vote !



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2025



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.1 Présentation générale
- 3.2 Budget au compte de résultats
 - 3.2.1 Présentation détaillée : ...
 - 3.2.2 Budget au compte de résultats validation.
- 3.3 Budget des engagements :
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 24'000,- TTC
 - 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surbières / CHF 50'000,- TTC
- 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.

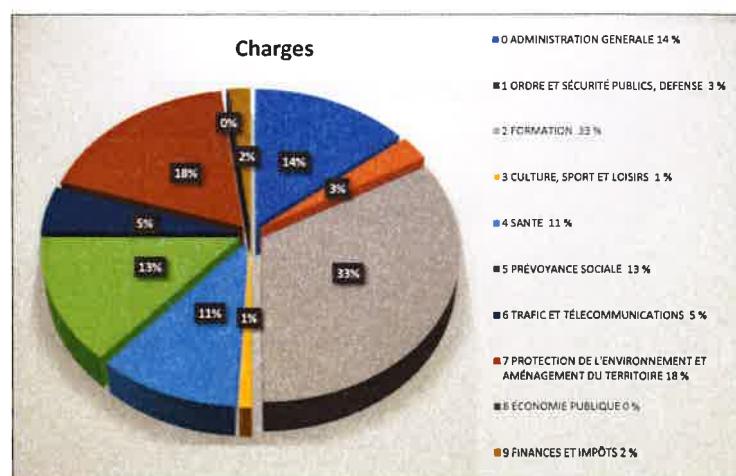


Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.1 Présentation générale

Charges :

- Progression d'un peu plus de CHF 168'000 par rapport au budget 2024
- montant total de 5'368'239.96



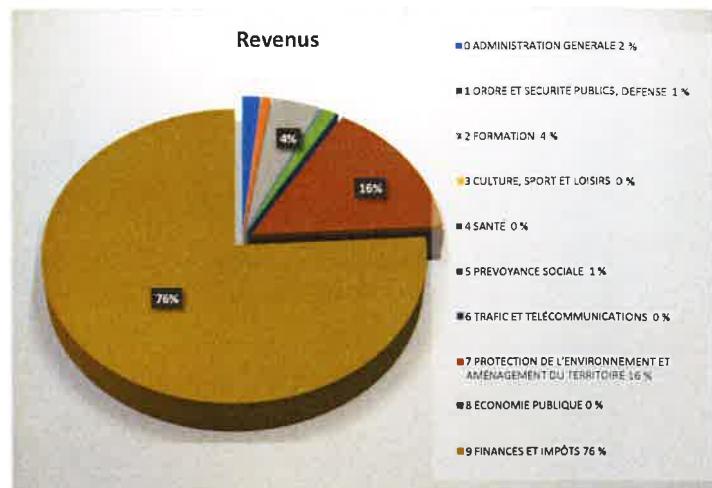


Point 3 de l'ordre du jour : Budget 2025

3.1 Présentation générale

Revenus :

- Progression d'un peu moins de CHF 305'000 par rapport au budget 2024
- montant total de 5'384'274.81
- Excédent de revenus de CHF 16'034.85 CHF correspondant à 0.30 % des charges budgétées



Point 3 de l'ordre du jour : Budget 2025

3.1 Présentation générale

3.2 Budget du compte de résultats

- 3.2.1 Présentation détaillée ;
- 3.2.2 Budget du compte de résultats, validation.

3.3 Budget des engagements :

- 3.3.1 Modification de l'éclairage public (remplacement LED) / CHF 29'000,- TTC
- 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'aire de jeu pédagogique / CHF 50'000,- TTC

3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.


Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
 3.2.1 Présentation détaillée

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	751'361.00	89'191.40	796'946.65	15'041.40	714'349.19	163'513.88
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	14'893.15	43'360.00	134'790.50	44'250.00	655'647.83	53'278.30
2	FORMATION	1'784'995.26	239'365.00	1'709'472.74	216'571.80	1'553'341.73	192'527.90
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	49'067.60		41'264.65		29'481.15	
4	SANTÉ	569'789.90	4'500.00	561'067.65	2'500.00	524'668.65	4'571.20
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	729'250.34	74'000.00	702'785.37	63'000.00	575'211.00	4'850.20
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	267'423.81	7'336.93	241'271.62	7'514.08	235'660.48	13'213.03
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERREAIN	963'056.44	544'269.48	941'045.28	793'720.96	919'829.03	781'849.11
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	106'17.08	400.00	9'099.83	400.00	8'198.88	88.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	97'795.38	4'081'852.00	62'021.43	3'792'414.00	108'703.37	4'167'404.71
Total charges		5'368'239.96		5'200'065.72		5'325'091.31	
Total revenus			5'384'274.81		5'079'422.24		5'860'907.33
Excédent charges				120'843.48			
Excédent revenus			16'034.85				535'816.02


Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
 3.2.1 Présentation détaillée

0. Administration générale
Administration des finances et des contributions :

- + 7'000 CHF pour un mandat de soutien à une fiduciaire pour la mise en place du SCI (système de contrôle interne)
- + 10'000 CHF de plus pour les frais de perception des impôts par le canton

Services généraux, autres :

- + 15'000 CHF pour le renouvellement du parc informatique
- + 5'000 CHF de plus pour la maintenance informatique

Immeubles administratifs :

- - 90'000 CHF aux charges et -70'000 CHF aux revenus liés au transfert d'appartements des bâtiments de la Rochette et de la Lembarz au patrimoine financier (chapitre 9)

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

1. Ordre et sécurité publics, défense**Questions juridiques générales :**

- + 10'000 CHF pour les services des curatelles

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

2. Formation**Scolarité obligatoire :**

- + 20'000 CHF liés à l'augmentation de la taille des bus pour les transports scolaires et ce, autant en charges qu'en revenus, car la commune a la gestion administrative du cercle scolaire
- + 10'000 CHF pour la participation aux dépenses cantonales
- + 8'000 CHF pour la participation aux frais du conservatoire
- + 5'000 CHF pour la gestion du cercle scolaire
- + 16'000 CHF liés aux écoles spécialisées

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

3. Culture, sport et loisirs

- + 8'000 CHF liés au soutien aux sociétés locales, culturelles et sportives (soutien aux sociétés formatrices)

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

4. Santé

Globalement ce chapitre est stable.

Hôpitaux, établissements médico-sociaux :

- + 10'000 CHF

Soins ambulatoires :

- - 2'000 CHF

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

5. Prévoyance sociale**Maladie et accident :**

- + 8'500 CHF pas de budget 2024, probable oubli

Invalidité :

- + 15'000 CHF, charges liées

Aide sociale et domaine de l'asile :

- + 13'000 CHF, charges liées

**Point 3 de l'ordre du Jour :****Budget 2025**

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

6. Trafic et télécommunications**Circulation routière :**

- + 19'000 CHF dont 12'000 CHF liés à l'achat d'une remorque à pont basculant



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
- 3.2.1 Présentation détaillée

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau :

- - 2'000 CHF de charges et de revenus, le budget est stable

Traitements des eaux usées :

- + 5'500 CHF de TVA
- + 12'000 CHF pour les participations aux stations d'épurations. Ces participations sont vouées à encore augmenter dans les années à venir
- Les autres augmentations sont liées aux charges financières et imputations aux fonds spéciaux



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
- 3.2.1 Présentation détaillée

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Gestion des déchets :

- RAS, retour à un budget standard après les travaux d'entretien de la déchetterie de Surpierre

Aménagement du territoire :

- + 2'500 CHF de charges pour le spécialiste communal en protection incendie compensé par + 2'500 CHF de revenus liés à la refacturation de la prestation
- + 8'000 CHF de revenus liés à l'adaptation du budget à la facturation effective des permis de construire et permis d'habiter



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

8. Economie publique

Ce chapitre est stable et ne nécessite pas d'explication particulière.



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
3.2.1 Présentation détaillée

9. Finances et impôts

Impôts communaux ordinaires :

- + 230'000 CHF sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- + 15'000 CHF sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques

Impôts communaux spéciaux :

- +19'000 CHF sur les impôts spéciaux

Immeubles du patrimoine financier :

- + 24'000 CHF de charges et + 80'000 CHF de revenus liés au transfert d'appartements des bâtiments de la Rochette et de la Lembaz au patrimoine financier



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

3.1 Présentation générale

3.2 Budget du compte de résultats

3.2.1 Présentation détaillée :

3.2.2 Budget du compte de résultats, validation.

3.3 Budget des engagements :

3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000,- TTC ;

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Sierre / CHF 50'000,- TTC

3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

3.2 Budget du compte de résultats

3.2.2 Budget du compte de résultats, validation

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
- 3.2.2 Budget du compte de résultats, validation

... avez-vous des questions / des remarques ? ...



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2025

- 3.2 Budget du compte de résultats
- 3.2.2 Budget du compte de résultats, validation

... passons maintenant au vote !





Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.1 Présentation générale
- 3.2 Budget au compte de résultats
 - 3.2.1 Présentation détaillée :
 - 3.2.2 Budget au compte de résultats validation
- 3.3 Budget des engagements :
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000.- TTC ;
Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Turbierne / CHF 50'000.- TTC
- 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.



Point 3 de l'ordre du Jour :
Budget 2025

- 3.3 Budget des engagements
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000.- TTC

Arguments, buts :

- ✓ Réduire la pollution lumineuse
- ✓ Répondre aux exigences du canton

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000.- TTC

Le Conseil communal vous demande [un crédit de CHF 29'000.-](#) pour la modification de l'éclairage public (extinction nocturne), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 29'000.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 20% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 5'800.- pendant 5 ans.*

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000.- TTC

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.3 Budget des engagements
3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000.- TTC

... avez-vous des questions / des remarques ? ...



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.3 Budget des engagements
3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000.- TTC

... passons maintenant au vote !





Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.1 Présentation générale
- 3.2 Budget du comité de résultats
 - 3.2.1 Présentation détaillée
 - 3.2.2 Budget du comité de résultats 2025
- 3.3 Budget des engagements :
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public éclairage nocturne / CHF 37'000.- TTC
 - 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC
- 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.3 Budget des engagements
- 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC



**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC

Arguments, buts :

- ✓ Réfection de l'entier de la place car celle-ci est fortement dégradée
- ✓ Travaux durant les vacances scolaires estivales 2025

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC

Le Conseil communal vous demande un crédit de CHF 50'000.- pour la réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre, selon les modalités de financement suivantes :

- Financement : CHF 50'000.- par le compte courant ;
- Amortissement : à raison de 2,5% par année, dès 2026 ;
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 1'250.- pendant 40 ans.

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC

Lecture du rapport de la commission financière ...

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC

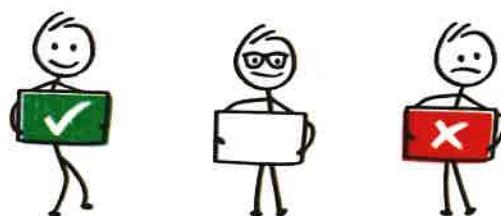
... avez-vous des questions / des remarques ? ...

**Point 3 de l'ordre du jour :****Budget 2025**

3.3 Budget des engagements

3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre / CHF 50'000.- TTC

... passons maintenant au vote !





Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.1 Présentation générale
- 3.2 Budget du comité de résultats
 - 3.2.1 Présentation détaillée
 - 3.2.2 Budget du comité de résultats: validation
- 3.3 Budget des engagements:
 - 3.3.1 Modification de l'éclairage public (extinction nocturne) / CHF 29'000,- TTC
 - 3.3.2 Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Gampel / CHF 50'000,- TTC
- 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité.



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

- 3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité

... avez-vous des questions / des remarques ? ...



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2025

3.4 Approbation du budget 2025 dans sa globalité

... passons maintenant au vote !





Point 4 de l'ordre du jour :

Renouvellement du mandat de l'organe de révision



Point 4 de l'ordre du jour :

Renouvellement du mandat de l'organe de révision

Présentation par la commission financière ...



Point 4 de l'ordre du jour :

Renouvellement du mandat de l'organe de révision

... avez-vous des questions / des remarques ? ...



Point 4 de l'ordre du jour :

Renouvellement du mandat de l'organe de révision

... passons maintenant au vote !





Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers



Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Messages du Conseil communal
 - A vous la parole!



**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

- Villeneuve, croix de rogation



**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

- Surpierre, carrefour des Gottes





**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

- Surpierre, réfection Chemin de Crête



**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

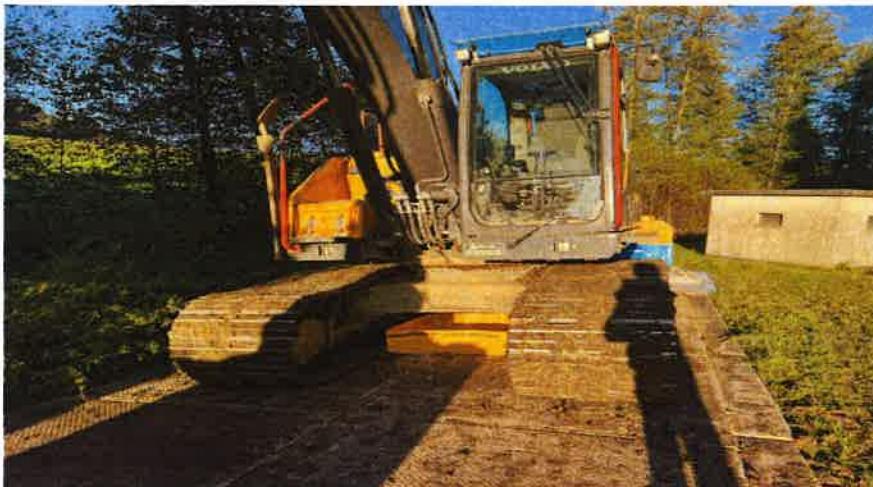
- Achat d'un véhicule de voirie





Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais



Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais





**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

- Nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais



**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

- Nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais





**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

- Nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais



**Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers**

- Nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais





Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Nouvelle alimentation eau potable du Gros Marais



Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Autres :
 - ❖ Déchetteries, rappels des horaires d'ouverture
 - ❖ Prochaine collecte des déchets encombrants **le 25 janvier 2025**
 - ❖ Prochaine assemblée **le lundi 26 mai 2025**



Point 5 de l'ordre du Jour :
Informations & divers

• Messages du Conseil communal

- A vous la parole !



Fin.

Commission financière de la Commune de Surpierre

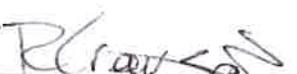
Assemblée communale du lundi 16 décembre 2024 – Préavis sur la modification partielle du règlement communal régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales

La modification du règlement pour l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales a été soumise à la commission financière de la commune de Surpierre qui l'a passée en revue sous l'angle financier. Ce nouvel article 9 propose une aide financière fixe annuelle de CHF 50.- par jeune en formation. Cette aide financière modeste mais significative permet de soutenir des initiatives qui contribuent à développer le potentiel de chaque jeune. C'est également une reconnaissance de l'engagement des sociétés locales qui œuvrent sans relâche pour offrir des activités de qualité aux jeunes.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter la modification du règlement régissant l'octroi de subventions et soutien aux sociétés locales qui vous est soumise ce soir.

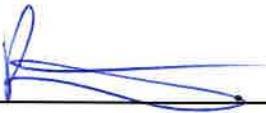
Surpierre, le 16 décembre 2024

Les membres de la commission financière :

Rémi Crausaz : 

Christophe Dupré : 

Jean-Daniel Lambert : 

Pascal Thierrin : 

Benoît Torche : 

Commission financière de la

Commune de Surpierre

Assemblée communale du lundi 16 décembre 2024 – Rapports sur les budgets 2025

Le budget du compte de résultat 2025 ainsi que les projets d'investissements ont été présentés à la commission financière lors d'une séance tenue le 20 novembre 2024 en présence du Syndic, Monsieur Julien Tüscher, du conseiller communal en charge des routes, Monsieur Jacques Thierrin, de la boursière communale Madame Francine Nicolet et de Monsieur Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA. A cette occasion, nous avons obtenu les renseignements et précisions nécessaires à la bonne compréhension du budget.

Rapport sur le budget du compte de résultat 2025 de la Commune de Surpierre :

Pour ce cinquième exercice budgétaire établi selon les nouvelles normes comptables MCH2, le budget présente un résultat équilibré, avec un léger bénéfice. En effet, pour un total de charges de CHF 5'368'239.96 (+ 3% par rapport au budget 2024) et des recettes attendues pour CHF 5'384'274.81 (+ 6% par rapport au dernier budget), ce budget présente un excédent de recettes de CHF 16'034.85. Ce budget s'inscrit dans la continuité du budget 2024. Les finances de la nouvelle commune fusionnée entrent dans une période plus stable, après quelques années plus difficiles dues au passage au plan comptable MCH2 et aux différentes fusions de communes.

Nous avons cependant noté quelques tendances pour ce budget 2025. Les dépenses informatiques ont connu une croissance notable. Cette augmentation est due au prix des licences, du matériel et de la maintenance. Le budget a été adapté en conséquence. Ce poste ne va certainement pas diminuer à l'avenir. Les charges liées au personnel communal sont adaptées pour tenir compte des nouveaux besoins en personnel liés à l'accueil extra-scolaire. La commune tend à diminuer le recours aux prestations externes pour l'entretien des routes et des espaces verts. D'avantage de travaux seront traités en interne et du matériel de voirie sera acquis. Les budgets sont adaptés en fonction de cette évolution. Le budget présente des comptes équilibrés pour l'adduction d'eau, les eaux usées et la gestion des déchets. Les nouveaux règlements relatifs à ces objets sont en vigueur sur l'ensemble de la commune et permettent un financement des charges comme le demande la loi.

Une progression raisonnable des recettes est attendue pour l'exercice 2025. Ces estimations sont basées sur les résultats des années précédentes. Elles nous semblent réalistes et relativement prudentes.

Au regard de nos observations et d'un budget équilibré, nous donnons à l'assemblée un préavis positif pour le vote du budget de fonctionnement 2025 de la commune de Surpierre.

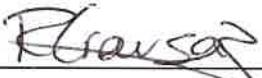
Rapport global pour le budget du compte de résultat et des investissements 2025

La commission financière vous recommande d'accepter globalement les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le conseil communal de Surpierre pour l'exercice 2025.

Nous tenons à remercier Monsieur le Syndic ainsi que les conseillers présents pour le travail effectué ainsi que pour les explications et éclaircissements donnés. Nous remercions également la boursière communale ainsi que M. Corminboeuf pour leur excellent travail et leur disponibilité.

Surpierre, le 16 décembre 2024

Les membres de la commission financière :

Rémi Crausaz : 

Christophe Dupré : 

Jean-Daniel Lambert : 

Pascal Thierrin : 

Benoît Torche : 

Commission financière de la Commune de Surpierre

Assemblée communale du lundi 16 décembre 2024 – Préavis sur deux crédits d'engagements

Crédit d'engagement No1 : Modification de l'éclairage public (extinction nocturne)

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie exige des communes la mise en place de mesures visant à économiser l'énergie électrique, notamment en ce qui concerne les éclairages publics. Elle impose notamment une extinction nocturne dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent.

Si l'éclairage public de nos villages a déjà été adapté aux dernières technologies en ce qui concerne les lampes, le système de commande ne permet pas une extinction nocturne totale telle qu'exigée par les dispositions légales. Le crédit de CHF 29'000.- qui vous est demandé ce soir permet son adaptation sans entrer dans une trop grande sophistication, tout en garantissant une certaine souplesse.

C'est pourquoi la commission financière propose d'accepter le crédit d'engagement de CHF 29'000.- relatif à l'adaptation du système de commande de l'éclairage public communal. Le financement sera assuré par prélèvement sur le compte courant. Cet engagement sera amorti à raison de 20 % annuellement, ce qui engendrera une charge estimée à CHF 5'800.- durant 5 ans.

Crédit d'engagement No2 : Réfection de la surface goudronnée autour de l'école à Surpierre

Un crédit d'engagement de CHF 50'000.- est demandé à l'assemblée communale pour la réfection de la surface goudronnée autour de l'école de Surpierre.

Au fil des ans, plusieurs chantiers ont malmené la surface de cette place. A certains endroits, le revêtement s'est considérablement dégradé. Son état atteint la limite du tolérable, que ce soit en termes d'esthétique, d'entretien ou même de sécurité en cet endroit fortement fréquenté. La réfection de cette surface semble donc s'imposer, compte tenu également qu'il n'y a plus d'intervention planifiée sur cette place.

En conséquence, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter la demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.- proposée pour cette intervention. Cette dépense sera financée par prélèvement sur le compte courant ; elle nécessitera un amortissement supplémentaire de CHF 1'250.- durant 40 ans.

Surpierre, le 16 décembre 2024

Les membres de la commission financière :

Rémi Crausaz : R. Crausaz

Christophe Dupré : C. Dupré

Jean-Daniel Lambert : J.-D. Lambert

Pascal Thierrin : P. Thierrin

Benoît Torche : B. Torche

Commission financière de la Commune de Surpierre

Assemblée communale du lundi 16 décembre 2024 – Proposition pour le renouvellement du mandat de l'organe de révision

La Fiduciaire BDO, établie à Fribourg, a exercé ses fonctions d'organe de révision pour notre commune durant les années 2021 à 2023. Actuellement au terme de son mandat, nous sommes amenés à statuer sur son renouvellement.

Au cours de ces trois dernières années, la Fiduciaire BDO a exécuté son mandat de révision en conformité avec les attentes de la commune. Les rapports de révision produits ont été clairs, concis et ont apporté une valeur ajoutée à la gestion de nos finances communales.

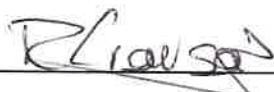
Conformément à l'article 57 alinéa 2 de la loi sur les finances communales, nous sommes en mesure de reconduire le mandat de la Fiduciaire BDO pour une nouvelle durée de trois ans, la durée maximale étant de six années consécutives. Cette possibilité de renouvellement est justifiée par la continuité qu'elle assure dans la relation de travail et par la connaissance qu'a désormais la fiduciaire de l'organisation et des spécificités de la commune. Sur la base d'une offre de mandat établie par BDO, les honoraires pour cette nouvelle période de 3 ans sont estimés entre CHF 4'300.00 et CHF 4'700.00 par année. Le fait que la Fiduciaire BDO propose un tarif compétitif est un argument supplémentaire en faveur de son renouvellement.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter la reconduction de la fiduciaire BDO comme organe de révision pour les exercices 2024 à 2026.

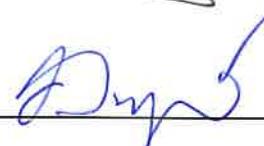
Surpierre, le 16 décembre 2024

Les membres de la commission financière :

Rémi Crausaz :



Christophe Dupré :



Jean-Daniel Lambert :



Pascal Thierrin :



Benoît Torche :

